

DOCUMENT 19

TÉMOIGNAGE D'UNE COLLÈGUE CÉRAMISTE AYANT SUBI UN CONTRÔLE COMPLET AVEC PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS

Mme XX, céramiste dans le Sud Ouest (grès et porcelaine), m'a contacté à propos d'un contrôle conformité qu'elle a subi en juillet 2018. Elle m'a donc fait part de ses difficultés. Elle n'avait absolument rien fait pour mettre son entreprise en phase avec la réglementation et, hélas pour elle, l'agent-contrôleur s'est RÉ-GA-LÉ !!!

HISTORIQUE DE CE CONTRÔLE (dates des événements et échanges mails)

19 juillet 2018 : contrôle inopiné dans son atelier par un agent contrôleur de la DDCSPP de son département.

1er août 2018 : recommandé avec AR = lettre avant injonction qui récapitule les infractions constatées, rappelle les textes en vigueur et annonce l'arrivée d'une lettre d'injonction.

4 août 2018 : premier échange de mail

Bonsoir,

Je suis céramiste dans le Sud Ouest et adhérente AAF. Suite au mail d'AAF concernant les prochaines élections, j'ai pu voir dans votre profession de foi que vous traitez le dossier des céramiques au contact des denrées alimentaires. J'ai été contrôlé le 19 juillet et je viens de recevoir la lettre avant injonction.

13 août 2018 : recommandé avec AR = lettre d'injonction qui rappelle les infractions, fait la liste des points à mettre en conformité, énonce les sanctions encourues, donne un délai de 3 mois pour se mettre aux normes, annonce un nouveau contrôle une fois le délai écoulé.

14 décembre 2018 : nouveau passage dans l'atelier avec prélèvements d'échantillons

28 décembre 2018 : nouvel échange de mail

Bonjour,

Je me permets de te recontacter car l'inspectrice de la DGCCRF est repassée pour vérifier si j'avais bien mis en place ce qu'elle m'avait demandé (étiquettes et doc technique). Tout était fait. Mais cette fois à la fin de la vérification elle a pris 4 pièces de ma production (des tasses) de la même série pour les faire analyser par leur labo pour rechercher la présence de plomb et cadmium malgré l'appui de documentation : composition de l'émail et FDS qui montraient bien l'absence de ces matériaux. Je trouve un peu curieux cette façon de procéder !

Elle m'a demandé ensuite oralement de faire analyser tous mes émaux.

Voilà ! à suivre ...

30 décembre 2018 : suite de l'échange de mail

Bonjour,

Elle n'avait pas de mandat pour le prélèvement et ce n'est pas ce qu'elle me demandait sur l'injonction du 13 août. Je te donne en pièce jointe le récépissé du prélèvement. On dirait qu'elle avance à petits pas ! Tu pourras constater qu'elle a coché la première case (page de droite), sur le coup je n'ai pas fait attention car j'avais des clients dans la boutique. Par contre, les pièces ne me seront pas restituées mais détruites. Ce qui m'inquiète un peu c'est qu'elle m'a demandé d'analyser le reste de mes émaux oralement. Faut-il à ton avis que je lui demande qu'elle me fasse un courrier qui officialiserait sa demande ? Ou je prends les devants et je fais analyser la totalité de mes émaux ?

Concernant le prélèvement, j'aurai les résultats dans 3 semaines à 2 mois.

Merci encore à toi et à l'équipe qui s'occupe de ce dossier !

26 juillet 2019 : nouvel échange de mail

Bonjour,

Suite au prélèvement en février, j'ai reçu un courrier comme quoi les échantillons prélevés étaient conformes au règlement (CE) n°1935/2004 et à l'arrêté du 07/11/1985, je t'envoierai le courrier par mail. Je n'ai pas eu les résultats d'analyses en détail, juste ce courrier. Visiblement ces analyses ne concernent pas la réglementation française sur l'aluminium, l'arsenic et le cobalt. Les analyses n'ont pas été facturées et les pièces (4 tasses) n'ont pas été restituées. J'ai plusieurs fois abordé le sujet sur les normes françaises mais Mme XXXXX ne m'a jamais vraiment répondu, ça n'a pas l'air très clair au niveau de leur service. Mme XXXXX a aussi contrôlé une autre collègue dans mon secteur cette année, par contre je ne sais pas si elle contrôle sur les marchés de potiers dans ma région, je n'ai pas eu d'échos. De mon côté, j'en informe systématiquement les potiers que je rencontre à la boutique, j'ai également prévenu les réseaux Métiers d'art auxquels j'ai accès.